



RILLIEUXLAPEPE.FR

COVID19 : POINT DE SITUATION

SANTÉ

05/05/2021

| Mise à jour : 30 juin |

L'évolution positive de la situation sanitaire mène à l'adaptation de certaines mesures restrictives. Le couvre-feu a été levé et la fin du port du masque en extérieur décrété (sauf exceptions : regroupements, files d'attente, marchés, stades...).

Un calendrier de réouvertures avec des protocoles sanitaires dédiés a été annoncé pour le monde de la nuit et de l'événementiel :

- les festivals et concerts debout ont repris depuis le 30 juin ;
- les discothèques pourront rouvrir à partir du 9 juillet.

Ces réouvertures marquent la fin de certaines des dernières restrictions en vigueur, mais pas de la vigilance.

Concernant la vaccination, le nouvel objectif à la fin août est de 40 millions de primo-vaccinés, 35 millions de personnes complètement vaccinées et 85% des plus de 50 ans ou de personnes atteintes de comorbidités vaccinés.



DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX

Depuis le 9 juin, les flux de voyageurs entre la France et les pays étrangers sont ouverts selon des modalités qui varient en fonction de la situation sanitaire des pays tiers et de la vaccination des voyageurs. Une classification des pays a été définie sur la base des indicateurs sanitaires. Les listes des

pays sont susceptibles d'être adaptées selon les évolutions de la situation épidémique.

Classification des pays au 17 juin 2021 sur la base des indicateurs sanitaires :

- ▶ **Pays « verts »** : pas de circulation active du virus, pas de variants préoccupants recensés. Espace européen, Australie, Corée du Sud, Israël, Japon, Liban, Nouvelle-Zélande, Singapour, États-Unis, Canada
- ▶ **Pays « oranges »** : circulation active du virus dans des proportions maîtrisées, sans diffusion de variants préoccupants. Tous les pays, hors pays définis tels que « verts » et « rouges ».
- ▶ **Pays « rouges »** : circulation active du virus, présence de variants préoccupants. Afrique du Sud, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Inde, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Suriname, Uruguay, Paraguay, Afghanistan, Maldives.

[Télécharger vos attestations de déplacement et de voyage](#)

[Se déplacer vers ou depuis les Outre-mer](#)

A cause de la circulation du variant indien, le contrôle aux frontières est par ailleurs renforcé dans les aéroports, annoncé le Premier ministre Jean Castex ce mercredi 16 juin 2021.

COMMERCES

Les commerces sont autorisés à ouvrir en respectant un protocole sanitaire strict (4 m² par client).

Par ailleurs, les possibilités d'ouverture le dimanche sont élargies et les établissements encouragés à se saisir des **possibilités d'ouverture supplémentaire** sur la pause déjeuner.

[Commerces, marchés, hôtels et restaurants : protocoles de réouverture](#)

[Simulateur : quand et comment les établissements rouvrent au public](#)

SCOLARITÉ

École pour tous : le retour en classe se fait selon un protocole sanitaire strict :

- ▶ fermeture de la classe dès 1 cas de contamination,
- ▶ renforcement des règles barrières et du port du masque,
- ▶ respect de 2m de distance à la cantine entre les groupes d'élèves,
- ▶ aération renforcée des salles.

Collèges-lycées : retour en classe pour les collégiens et lycéens selon un protocole sanitaire strict :

- ▶ en demi-jauge pour les lycéens, avec une alternance entre présentiel et distanciel ;
- ▶ en présentiel, pour les collégiens.

[La continuité pédagogique dans les écoles, collèges et lycées](#)

Enseignement supérieur : 50% de l'effectif jusqu'à la rentrée de septembre.

S'agissant de la tenue des examens :

- ▶ les épreuves sont maintenues pour le brevet et le baccalauréat. Pour les élèves de BTS et des Cours préparatoires aux grandes écoles (CPGE) en lycée, la reprise des cours se fait dans les mêmes conditions que les lycéens ;
- ▶ CPGE : les concours ont lieu en présentiel ;

- ▶ session de rattrapage possible pour les élèves de BTS ;
- ▶ les examens et partiels auront lieu en présentiel en mai et en juin. Les concours sont maintenus sans changement.

[L'enseignement supérieur français mobilisé](#)

TRAVAIL

- ▶ Jusqu'alors la règle a été de pratiquer le télétravail systématiquement pour toutes les activités qui le permettaient. Depuis le 9 juin, les entreprises doivent déterminer, à l'issue d'échanges entre la direction et les représentants des salariés, [un nombre minimum de jours de télétravail pour chaque employé](#).
- ▶ Dans le cadre du renforcement des mesures sanitaires, [le protocole national en entreprise a été mis à jour](#) ;
- ▶ Voir les [mesures d'aide aux entreprises](#).

ACTIVITÉS CULTURELLES

- ▶ **Cinémas, salles des fêtes, chapiteaux** : 65% de l'effectif, jusqu'à 5 000 personnes par salle (pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes) ;
- ▶ **Festivals de plein air assis** : jauge de 65% jusqu'à 5 000 personnes (pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes) ;
- ▶ **Bibliothèques** doivent respecter la règle d'1 siège sur deux ;
- ▶ **Parcs zoologiques** en plein air : jauge de 65% de leur effectif.

[Le détail de la réouverture progressive des lieux culturels](#)

ACTIVITÉS SPORTIVES

- ▶ **Danse** : reprise pour les majeurs, sans contacts, 35% de l'effectif ;
- ▶ **Activités sportives de plein air** : 25 personnes, reprise des sports avec contact ;
- ▶ **Compétitions sportives de plein air** : pour les pratiquants amateurs 50 personnes, uniquement sans contact ;
- ▶ **Spectateurs dans établissements sportifs extérieurs (stades) ou couverts (piscines)** : 65% de l'effectif, jusqu'à 5 000 personnes (pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes) ;
- ▶ **Pratiquants dans établissements sportifs extérieurs (stades) ou couverts (piscines)** : publics non prioritaires jusqu'à 50% de l'effectif.

CÉRÉMONIES

- ▶ **Offices dans les lieux de culte, mariages, pacs** : respecter la règle d'un siège sur deux pour y assister ;
- ▶ **Cérémonies funéraires** : 75 personnes.

CAMPAGNE DE VACCINATION

Alors que plus de 25 millions de Français ont déjà reçu une dose de vaccin contre la Covid-19, **la vaccination est étendue à tous les adultes sans condition depuis le 31 mai 2021**.

À partir du **15 juin, elle sera ouverte aux adolescents de 12 à 18 ans.**

Si vous avez déjà été vacciné contre la Covid-19, vous pouvez récupérer une **attestation certifiée** sur [le site de l'Assurance maladie.https://attestation-vaccin.ameli.fr/](https://attestation-vaccin.ameli.fr/)

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Le port du masque à l'école est toujours de rigueur pour les enfants de primaire dès l'âge de six ans.

Fin du port du masque en extérieur sauf exceptions (regroupements, files d'attente, marchés, stades...). Les arrêtés préfectoraux sur le port du masque seront modifiés dès jeudi 17 juin. En revanche, le port du masque dans les milieux clos reste obligatoire (entreprises, magasins, transports...).

TOUSANTICOVID

Possibilité de télécharger l'application *TousAntiCovid* à télécharger [ici pour Android](#) et [ici pour Apple](#)

PERSONNES VULNÉRABLES

L'État est plus que jamais aux côtés des personnes qui en ont le plus besoin. Dès le début de cette crise, il a pris un ensemble de mesures pour apporter des réponses à tous les Français et en particulier aux plus fragiles : renforcement des dispositifs existants, création de nouvelles aides et solutions, mise en place d'un numéro national...

[Aider les personnes qui en ont besoin](#)



Consultez toutes les informations officielles sur la Covid-19 et la situation en France sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

VILLE DE RILLIEUX-LA-PAPE
Hôtel de ville - 165, rue Ampère
69140 Rillieux-la-Pape

<https://www.rillieuxlapape.fr/actualites-20/covid19-point-de-situation-12945.html?cHash=eddd42372c16fa6a23ac624c309eea22>